

Bruxelles, le 17.10.2016
COM(2016) 679 final

LETTRE RECTIFICATIVE N° 1 AU PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL 2017

**Actualisation des besoins estimés pour les dépenses agricoles et la pêche
Renforcement des programmes et instruments contribuant efficacement à une
croissance durable**

**Agenda en matière de migration, plan d'investissement extérieur et sécurité
Ajustements techniques concernant les agences et les dépenses administratives
Augmentation des recettes liées aux amendes**

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union¹, et notamment son article 41,
- le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017, adopté par la Commission le 18 juillet 2016²,

La Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil la lettre rectificative n° 1 au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017, pour les raisons énoncées dans l'exposé des motifs.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état des recettes et des dépenses par section sont disponibles sur EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>). Une version en anglais de ces modifications est jointe à titre indicatif comme annexe budgétaire.

¹ JO L 298 du 26.10.2012, p. 1.

² COM(2016) 300 du 18.7.2016.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	4
2.	AGRICULTURE ET PÊCHE.....	5
2.1	PRINCIPALES MODIFICATIONS PROPOSÉES	5
2.2	FONDS EUROPÉEN AGRICOLE DE GARANTIE (FEAGA).....	7
2.2.1	<i>Vue d'ensemble.....</i>	7
2.2.2	<i>Observations particulières</i>	9
2.3	ACCORDS DE PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DE LA PÊCHE DURABLE	10
3.	CROISSANCE ET EMPLOI: RENFORCEMENT DES PROGRAMMES ET INSTRUMENTS QUI ONT FAIT LEURS PREUVES	11
3.1	HORIZON 2020.....	12
3.2	COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (COSME)	13
3.3	MÉCANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE (MIE) - TRANSPORTS	13
3.4	ÉDUCATION, FORMATION ET SPORT (ERASMUS+)	14
3.5	WI-FI POUR L'EUROPE (WiFi4EU).....	14
3.6	UTILISATION DE LA MARGE GLOBALE POUR LES ENGAGEMENTS POUR LA RUBRIQUE 1A	14
4.	CADRE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'AGENDA EN MATIÈRE DE MIGRATION, PLAN D'INVESTISSEMENT EXTÉRIEUR ET SÉCURITÉ.....	15
4.1	UN DÉMARRAGE RAPIDE POUR LE PROCESSUS DU NOUVEAU CADRE DE PARTENARIAT AVEC LES PARTENAIRES PRIORITAIRES	15
4.2	DOTATION DU NOUVEAU FONDS DE GARANTIE DU FONDS EUROPÉEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (FEDD)	16
4.3	MOBILISATION DE LA MARGE POUR IMPRÉVUS POUR LA RUBRIQUE 4	17
4.4	RENFORCEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS D'EUROPOL	17
5.	AUTRES AJUSTEMENTS.....	18
5.1.	AJUSTEMENTS DES TABLEAUX DES EFFECTIFS DE FRONTEX ET DE L'EASO	18
5.2.	AJUSTEMENTS DES TABLEAUX DES EFFECTIFS DE L'EU-OHSA ET D'EUROFOUND.....	18
5.3.	TRANSFERT DE TROIS RSUE À DOUBLE CASQUETTE DE LA RUBRIQUE 4 (SECTION III — COMMISSION) À LA RUBRIQUE 5 (SECTION X — SEAE).....	19
5.4.	RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS	22
5.5.	MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET DU COMITÉ DES RÉGIONS.....	23
6.	AUGMENTATION DES RECETTES LIÉES AUX AMENDES.....	24
7.	TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP	25

1. INTRODUCTION

La présente lettre rectificative n° 1 au projet de budget pour l'exercice 2017 (LR 1/2017) propose quatre domaines principaux dans lesquels des modifications seraient apportées au projet de budget (PB) 2017. Trois d'entre eux sont liés aux politiques: agriculture et pêche, compétitivité pour la croissance et l'emploi, et nouveau cadre de partenariat dans le cadre de l'agenda en matière de migration, plan d'investissement extérieur et sécurité. Le quatrième groupe de modifications proposées concerne un certain nombre d'ajustements de nature technique et administrative. De manière plus détaillée, la LR 1/2017 porte sur les éléments suivants:

- l'actualisation de l'estimation des besoins, des recettes affectées et des crédits pour les dépenses agricoles. Outre la modification des éléments de marché, la LR 1/2017 intègre aussi l'impact des décisions agricoles adoptées depuis la présentation du PB 2017 en juin 2016, ainsi que d'autres propositions qui sont susceptibles d'avoir un effet important au cours de l'exercice budgétaire à venir. Après intégration de l'aide supplémentaire globale en faveur des secteurs de l'élevage annoncée en juillet et prise en compte des recettes supplémentaires affectées au Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), le niveau des crédits d'engagement reste inchangé, n'affichant qu'une légère baisse (-1 million d'EUR) en crédits de paiement.
- La mise en œuvre progressive des renforcements annoncés dans le réexamen/révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2014-2020³ pour la croissance durable, d'un montant de 200 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 7 millions d'EUR en crédits de paiement dans la rubrique 1a, *Compétitivité pour la croissance et l'emploi*. La Commission propose de financer les engagements au moyen de la marge globale pour les engagements (MGE) et de la marge non allouée. Ces montants se décomposent comme suit:
 - Horizon 2020: +50 millions d'EUR en crédits d'engagement et 7 millions d'EUR en crédits de paiement;
 - Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME): +50 millions d'EUR en crédits d'engagement;
 - Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) – Transports: +50 millions d'EUR en crédits d'engagement;
 - Erasmus+: +50 millions d'EUR en crédits d'engagement;
 - Wi-Fi pour l'Europe (WiFi4EU), une initiative visant à aider les communautés locales d'Europe à offrir des points d'accès Wi-Fi gratuits à tous les citoyens: +20 millions d'EUR en crédits d'engagement redéployés à partir du volet «Technologies de l'information et de la communication» du MIE.
- Renforcement, à hauteur de 1 milliard d'EUR, des ressources budgétaires affectées à la rubrique 4, *l'Europe dans le monde*, pour s'attaquer aux causes profondes des migrations et promouvoir la mise en œuvre rapide de conventions avec les pays tiers au titre du processus du nouveau cadre de partenariat et en vue de la création d'un Fonds européen pour le développement durable (FEDD) accompagné d'un nouveau fonds de garantie FEDD⁴. La Commission propose d'augmenter les crédits d'engagement de 1 milliard d'EUR et les crédits de paiement de 210 millions d'EUR. Compte tenu de la très faible marge disponible sous la rubrique 4 (créée par le transfert des représentants spéciaux de l'UE de la rubrique 4 à la rubrique 5, *Administration*), la majeure partie de cette augmentation des crédits d'engagement est financée par une mobilisation correspondante de la marge pour imprévus qu'il convient de compenser en 2017 sur les marges non allouées de la

³ COM(2016) 603 final du 14.9.2016.

⁴ COM(2016) 586 final du 14.9.2016.

rubrique 2, *Croissance durable: Ressources naturelles* et en 2018-2019 sur les marges non allouées de la rubrique 5.

- Une augmentation du nombre d'emplois à Europol afin de renforcer l'appui opérationnel, et notamment de fournir un service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ainsi que des capacités de déploiement sur le terrain, comme annoncé dans la communication de la Commission intitulée «Accroître la sécurité dans un monde de mobilité»⁵.
- Une revalorisation des emplois supplémentaires demandés pour Frontex (Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes) et l'EASO à la lumière d'une évaluation plus détaillée des profils professionnels requis.
- Adaptations mineures apportées aux tableaux des effectifs de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound).
- Le transfert des dépenses relatives aux trois représentants spéciaux de l'UE à *double casquette* de la rubrique 4 à la rubrique 5.
- Une mise à jour des besoins probables de crédits supplémentaires relatifs à l'année 2017 pour les rémunérations et les pensions de toutes les institutions. Ces besoins peuvent être actualisés si nécessaire lors de la mise au point finale du rapport statistique officiel, qui sera disponible à la fin octobre.
- L'alignement des tableaux des effectifs du Parlement européen, du Comité économique et social européen et du Comité des régions, afin de tenir compte de l'accord intervenu entre eux.

La Commission tient également à souligner qu'elle a l'intention de financer l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), en 2017, à concurrence de 500 millions d'EUR en crédits d'engagement. Toutefois, la Commission ne propose pas, à ce stade, les enveloppes budgétaires dans la présente lettre rectificative étant donné qu'elle a l'intention de financer ce montant par la MGE qui sera disponible après l'ajustement technique de 2017. Par conséquent, la Commission proposera d'ajouter ces dotations au moyen d'un projet de budget rectificatif à présenter au Parlement européen et au Conseil immédiatement après l'ajustement technique au début de 2017.

Dans l'ensemble, l'impact net de la LR 1/2017 sur les dépenses prévues dans le projet de budget 2017 est une augmentation de 1 257,2 millions d'EUR en crédits d'engagement et une hausse de 523,1 millions d'EUR en crédits de paiement.

Dans la partie «recettes» du budget, certaines amendes infligées récemment par la Commission seront payées et toutes les voies de recours seront épuisées à la fin de 2016 pour un montant estimé à 1 milliard d'EUR. La Commission propose d'augmenter de ce montant les lignes budgétaires concernées de la partie «recettes» du budget. La contribution des budgets nationaux calculée en fonction du RNB s'en trouvera réduite du même montant.

2. AGRICULTURE ET PÊCHE

2.1 Principales modifications proposées

La Commission propose d'actualiser les estimations des dépenses agricoles en les majorant de 527 millions d'EUR par rapport au PB 2017. Cette actualisation des besoins tient compte des conséquences financières de l'aide supplémentaire globale en faveur des secteurs de l'élevage annoncée en juillet et tient compte des dernières informations disponibles en ce qui concerne les autres dépenses. Le présent document procède aussi à une actualisation en ce qui concerne les accords

⁵ COM(2016) 602 final du 14.9.2016.

de partenariat dans le domaine de la pêche durable, s'agissant des crédits proposés pour la ligne opérationnelle et pour les «réserves».

Outre les mesures de soutien temporaire au titre du budget 2015 (276,6 millions d'EUR) et du budget 2016 (711,5 millions d'EUR), les mesures de soutien supplémentaires suivantes sont budgétisées dans le PB 2017 (y compris la LR 1/2017):

(en Mio EUR, arrondis aux prix courants)

Ligne budgétaire	Mesure	Montant
05 02 08 03 05 02 08 99	Prolongation des mesures exceptionnelles de soutien temporaire en faveur des producteurs de certains fruits et légumes	100,0
05 02 10 01	Renforcement des activités de promotion des produits laitiers et de la viande porcine dans les pays tiers	21,5 ⁽¹⁾⁽²⁾
05 02 12 02	Stockage privé et intervention publique pour le lait écrémé en poudre	19,0
05 02 12 04	Stockage privé pour le beurre	9,0
05 02 12 99	Stockage privé de certains fromages (montants résiduels)	4,6
05 02 12 99	Aide ciblée pour la réduction temporaire de la production laitière	150,0
05 02 12 99	Aide d'adaptation exceptionnelle aux producteurs de lait et aux exploitants d'autres secteurs de l'élevage	350,0
Total de toutes les mesures de soutien supplémentaires prévues dans le PB 2017 (y compris la LR 1/2017)		654,1
⁽¹⁾ Au total, 30 millions d'EUR annoncés en 2014: 3 millions d'EUR pour 2015, 13,5 millions d'EUR pour 2016 et 13,5 millions d'EUR pour 2017.		
⁽²⁾ Montant supplémentaire de 30 millions d'EUR annoncé en 2015: 8 millions d'EUR pour 2017 et le solde de 22 millions d'EUR pour 2018 et les années suivantes.		

Il est proposé de budgétiser des crédits destinés aux dépenses agricoles financées par le FEAGA dans la LR 1/2017 à 42 937,6 millions d'EUR, soit un montant inférieur au solde net disponible de 2017 pour les dépenses du FEAGA («sous-plafond net»), à savoir 44 145,7 millions d'EUR⁶. Malgré une augmentation nette des besoins du FEAGA de 527,0 millions d'EUR, les crédits du Fonds peuvent rester inchangés par rapport au PB 2017, l'augmentation étant pleinement compensée par les recettes supplémentaires affectées au FEAGA (+ 527,0 millions d'EUR).

Le tableau suivant récapitule l'effet de la LR 1/2017 sur la rubrique 2, dans son ensemble:

(en millions d'EUR, arrondis aux prix courants)

	Projet de budget 2017		Lettre rectificative n° 1/2017		Projet de budget 2017 (y compris la LR 1/2017)	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
— Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	42 937,6	42 889,0	0,0	-1,0	42 937,6	42 888,0
— Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)	14 365,5	11 208,5	0,0	0,0	14 365,5	11 208,5
— Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD), dont:	1 050,1	710,8	0,0	0,0	1 050,1	710,8
— Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) — Ligne opérationnelle (11 03 01)	117,7	112,7	+0,7	+0,7	118,4	113,4
— Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) — Réserves (40 02 41)	15,5	15,5	-0,7	-0,7	14,8	14,8
— Environnement et action pour le climat (LIFE)	493,7	363,7	0,0	0,0	493,7	363,7
— Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences	p.m.	p.m.	0,0	0,0	p.m.	p.m.

⁶ Au titre du CFP 2014-2020, le sous-plafond initial du FEAGA pour 2017 s'élevait à 44 863 millions d'EUR. Après avoir tenu compte d'un montant net de 717,3 millions d'EUR à transférer au développement rural, qui avait déjà été intégré dans le PB 2017, le solde net disponible pour le FEAGA («sous-plafond net») s'élève à 44 145,7 millions d'EUR. Les besoins du FEAGA pour 2017 sont évalués par rapport à ce «sous-plafond net».

	Projet de budget 2017		Lettre rectificative n° 1/2017		Projet de budget 2017 (y compris la LR 1/2017)	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
spécifiques conférées à la Commission						
— Projets pilotes et actions préparatoires	p.m.	9,6	0,0	0,0	p.m.	9,6
— Agences décentralisées	54,8	54,8	0,0	0,0	54,8	54,8
— Autres dépenses au titre de la rubrique 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	58 901,7	55 236,2	-0,0	-1,0	58 901,7	55 235,2
<i>Plafond</i>	<i>60 191,0</i>				<i>60 191,0</i>	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	<i>-650,0</i>		<i>-200,0</i>		<i>-850,0</i>	
<i>Marge</i>	<i>639,3</i>		<i>-200</i>		<i>439,3</i>	
<i>dont FEAGA</i>	<i>42 937,6</i>	<i>42 889,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,0</i>	<i>42 937,6</i>	<i>42 888,0</i>
<i>Sous-plafond du FEAGA (après ajustement technique du CFP 2014-2020) (1)</i>	<i>44 146,0</i>				<i>44 146,0</i>	
<i>Écart d'arrondis exclu pour le calcul de la marge</i>	<i>0,3</i>				<i>0,3</i>	
<i>Solde net disponible pour les dépenses du FEAGA (2)</i>	<i>44 145,7</i>				<i>44 145,7</i>	

(1) Les montants y afférents sont arrondis en millions d'EUR.
(2) Solde net disponible pour les dépenses du FEAGA, comme fixé à l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 367/2014 de la Commission, modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2016/257 de la Commission du 24 février 2016.

En conséquence, le total des crédits demandés pour la rubrique 2 en 2017 est estimé à 58 901,7 millions d'EUR. Il subsiste donc une marge de 439,3 millions d'EUR en crédits d'engagement sous le plafond correspondant du CFP, après prise en compte d'un montant de 650 millions d'EUR au titre de la marge pour imprévus pour compenser une partie des besoins de la rubrique 3, *Sécurité et citoyenneté*, tels qu'ils sont présentés dans le PB 2017, et un montant supplémentaire de 200 millions d'EUR pour compenser une partie des besoins de la rubrique 4, *l'Europe dans le monde*, tels que présentés dans la présente lettre rectificative. Les crédits de paiement inscrits dans la LR 1/2017 sont légèrement inférieurs (-1,0 million d'EUR) à ceux figurant dans le PB 2017.

2.2 Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)

2.2.1 Vue d'ensemble

La LR 1/2017 a pour objectif d'actualiser les estimations des dépenses agricoles sur la base des données économiques et du cadre législatif les plus récents. À la fin de septembre 2016, la Commission dispose d'une première indication du niveau de production pour 2016 et des perspectives des marchés agricoles, qui servent de base aux estimations actualisées des besoins budgétaires pour 2017. Outre les éléments de marché, la présente LR 1/2017 intègre les conséquences des décisions législatives dans le secteur agricole depuis l'établissement du PB 2017 en juin 2016. Cela concerne en particulier une série d'actes délégués et d'exécution de la Commission portant sur des mesures de soutien temporaire supplémentaires en faveur des secteurs de l'élevage, dont le secteur laitier est le principal bénéficiaire.

Globalement, les **besoins du FEAGA pour 2017** (après prise en compte des dispositions du FEAGA liées à la «discipline financière») sont maintenant estimés à 45 344,6 millions d'EUR, contre 44 817,6 millions d'EUR dans le PB 2017 (+ 527,0 millions d'EUR). Cette augmentation s'explique principalement par les mesures de soutien temporaire supplémentaires en faveur des secteurs de l'élevage inscrites au chapitre 05 02 *Améliorer la compétitivité du secteur agricole grâce aux interventions sur les marchés agricoles*, d'un montant total de quelque 500 millions d'EUR. Il existe, de surcroît, de légères variations en ce qui concerne les mesures de marché habituelles et les dépenses au titre des chapitres 05 07 *Audit des dépenses agricoles financées par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)* et 05 08 *Stratégie politique et coordination*, qui sont également intégrées dans la LR 1/2017. Les besoins au titre du chapitre 05 03 *Paiements directs visant à contribuer aux revenus agricoles, à limiter la variabilité de ces revenus et à réaliser les objectifs en matière d'environnement et de climat* restent pratiquement inchangés par rapport au PB 2017.

Le montant des **recettes affectées** qui devraient être disponibles en 2017 est en augmentation, passant de 1 880 millions d'EUR dans le PB 2017 à 2 407 millions d'EUR (+ 527 millions d'EUR), compensant pleinement les besoins supplémentaires. La mise à jour des estimations concernant les montants découlant des décisions d'apurement des comptes et des irrégularités est mineure et ne modifie pas le montant global figurant dans le PB 2017 (1 430 millions d'EUR). La LR 1/2017 intègre en outre un report attendu de recettes affectées de 2016 à 2017 (977 millions d'EUR), dont un montant de 450 millions d'EUR a déjà été inclus dans le PB 2017, correspondant à un excédent attendu du FEAGA de 2016. Cette année, toutefois, la taille définitive de cet excédent est beaucoup plus difficile à prévoir du fait que des montants de dépenses élevés doivent encore être déclarés par les États membres pour septembre et octobre 2016, ce qui s'explique par des retards dans la mise en œuvre des nouveaux régimes de paiements directs au cours de la première année d'application. L'excédent estimé ne comprend pas les crédits non utilisés de la réserve pour les crises dans le secteur agricole de 2016 (441,6 millions d'EUR), à laquelle il ne sera pas fait appel en raison du report en 2017 de ces crédits non utilisés en vue du remboursement aux agriculteurs soumis à la discipline financière.

Il résulte de ces données actualisées que des crédits d'engagement à hauteur de 42 937,6 millions d'EUR, qui incluent un montant de 450,5 millions d'EUR destiné à la *Réserve pour les crises dans le secteur agricole*, seront nécessaires pour couvrir les besoins du FEAGA pour 2017. Comme cela était le cas pour le PB 2017, ce montant global reste inférieur au sous-plafond net du FEAGA de 44 145,7 millions d'EUR. Cela signifie que le mécanisme de discipline financière ne sera appliqué que pour établir la réserve pour les crises dans le secteur agricole pour l'exercice budgétaire 2017⁷.

2.2.2 Observations particulières

05 02 — Améliorer la compétitivité du secteur agricole grâce aux interventions sur les marchés agricoles (crédits + 514,4 millions d'EUR)

(en millions d'EUR, arrondis aux prix courants)

Interventions sur les marchés agricoles	Projet de budget 2017	Lettre rectificative n° 1/2017	Projet de budget 2017 (y compris la LR 1/2017)
Besoins	2 692,4	+514,4	3 206,8
- Prévisions de recettes affectées disponibles en 2017	400,0	+0,0	400,0
Crédits demandés	2 292,4	+514,4	2 806,8

Les besoins globaux pour les mesures d'intervention sur les marchés agricoles augmentent de 514,4 millions d'EUR par rapport au PB 2017. Étant donné que les recettes affectées qui devaient être disponibles pour le chapitre 05 02 (d'un montant de 400,0 millions d'EUR) restent inchangées par rapport au montant indiqué dans le PB 2017, les crédits demandés dans la LR 1/2017 augmentent du même montant.

En ce qui concerne les **fruits et légumes**, mis à part un transfert de crédits entre deux postes budgétaires (54 millions d'EUR du 05 02 08 03 au 05 02 08 99), une légère augmentation (+18 millions d'EUR) est prévue pour le poste budgétaire 05 02 08 03 *Fonds opérationnels des organisations de producteurs*.

Il est proposé de réduire de 6 millions d'EUR les crédits pour le **secteur vitivinicole** sur le poste budgétaire 05 02 09 08 pour le financement des programmes nationaux de soutien, ce qui tient compte des chiffres d'exécution du budget les plus récents.

La principale modification proposée dans la LR 1/2017 pour les mesures de marché concerne le secteur du **lait et des produits laitiers** (article 05 02 12), pour lequel l'augmentation prévue s'élève à 501,4 millions d'EUR. Le montant le plus élevé (+500 millions d'EUR) est proposé pour la fourniture d'un soutien exceptionnel supplémentaire sous la forme d'une aide ciblée pour la réduction temporaire de la production laitière⁸ (150 millions d'EUR) et d'une aide d'adaptation exceptionnelle aux producteurs de lait et aux exploitants d'autres secteurs de l'élevage⁹ (350 millions d'EUR), pour l'utilisation desquelles une grande latitude sera laissée aux États membres, afin qu'ils puissent cibler le soutien sur les agriculteurs particulièrement touchés.

⁷ Le taux d'ajustement pour les paiements directs relatifs au mécanisme de discipline financière pour l'année civile 2016 est fixé dans le règlement d'exécution (UE) 2016/1153 de la Commission. La Commission adaptera ce taux d'ajustement sur la base de la présente LR 1/2017.

⁸ Règlement délégué (UE) 2016/1612 de la Commission.

⁹ Règlement délégué (UE) 2016/1613 de la Commission.

05 03 — Paiements directs visant à contribuer aux revenus agricoles, à limiter la variabilité de ces revenus et à réaliser les objectifs en matière d'environnement et de climat (crédits - 527,9 millions d'EUR)

(en millions d'EUR, arrondis aux prix courants)

Paiements directs	Projet de budget 2017	Lettre rectificative n° 1/2017	Projet de budget 2017 (y compris la LR 1/2017)
<i>Après discipline financière (crédits de la «réserve pour les crises dans le secteur agricole» inclus)</i>			
Besoins	41 994,6	-0,9	41 993,7
- Prévisions de recettes affectées disponibles en 2017	1 480,0	+527,0	2 007,0
Crédits demandés	40 514,6	-527,9	39 986,7

Par rapport au PB 2017, les crédits demandés pour le chapitre 05 03 sont révisés à la baisse (-527,9 millions d'EUR). Cette modification s'explique principalement par le montant plus élevé (+527,0 millions d'EUR) de recettes affectées au poste 05 03 01 10 *Régime de paiement de base (RPB)*, pour lequel les besoins estimés restent inchangés par rapport au PB 2017. De manière générale, sur la base des données les plus récentes en matière d'exécution, seule une modification mineure des besoins (-0,9 million d'EUR) pour les paiements directs est proposée. Toutefois, au moment où le projet de budget 2017 a été adopté, les informations relatives à la mise en œuvre du *régime des petits agriculteurs* n'étaient pas disponibles et les montants correspondants étaient budgétisés à des postes budgétaires différents. À présent, ces informations ayant été communiquées par les États membres, il est proposé de déplacer les crédits nécessaires vers le poste budgétaire 05 03 02 61. L'augmentation de 1 347,0 millions d'EUR prévue pour ce poste budgétaire est entièrement compensée par les diminutions prévues pour plusieurs autres régimes de paiements directs, en particulier en ce qui concerne les postes 05 03 01 02, 05 03 01 10 et 05 03 01 11, de sorte que ce transfert est neutre pour tous les régimes de paiements directs concernés.

Autres dépenses agricoles financées par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) (crédits +13,5 millions d'EUR)

Les crédits du poste 05 07 01 07 *Corrections financières en faveur des États membres à la suite de décisions d'apurement de conformité* doivent être augmentés de 25,0 millions d'EUR, ce qui s'explique par une future décision de la Commission corrigeant le montant des corrections financières encaissé au cours des exercices précédents. Les crédits pour l'article 05 07 02 *Règlement des litiges* peuvent être réduits de 21 millions d'EUR étant donné que certains des paiements attendus en 2017 dans le cadre de l'affaire «Jülich» traitée par la Cour de justice et liée aux cotisations sucre¹⁰ seront effectués plus tôt en 2016. Enfin, la mise à jour des estimations budgétaires explique l'augmentation des crédits d'engagement (+9,5 millions d'EUR) et des crédits de paiement (+8,5 millions d'EUR) pour les articles budgétaires 05 08 01 *Réseau d'information comptable agricole (RICA)*, 05 08 03 *Restructuration des systèmes d'enquêtes agricoles* et 05 08 09 FEAGA – Assistance technique opérationnelle¹¹.

2.3 Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable

Comme prévu à la partie II, point C, de l'accord interinstitutionnel (AII)¹², la Commission a examiné les informations les plus récentes disponibles concernant les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD). L'accord avec les Îles Cook et le protocole y afférent devant entrer en vigueur avant la fin de 2016, la Commission propose de faire passer des crédits d'engagement et de paiement, pour un montant de 0,735 million d'EUR, de l'article de réserves 40 02 41 à l'article

¹⁰ Communication de la Commission au Conseil [COM(2013) 526 final] du 17.7.2013.

¹¹ Les articles 05 08 01, 05 08 02 et 05 08 03, qui se rapportent à des mesures relevant de la gestion directe par la Commission, figurent parmi les rares lignes budgétaires FEAGA fonctionnant avec des crédits dissociés, tandis que la plupart des autres, en particulier ceux concernant le financement de mesures dans le cadre de la gestion partagée avec les États membres, fonctionnent avec des crédits non dissociés.

¹² JO C 373 du 20.12.2013, p. 1.

11 03 01 *Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers.* La modification proposée est neutre sur le plan budgétaire.

(en millions d'EUR, arrondis aux prix courants)

Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable	Projet de budget 2017		Lettre rectificative n° 1/2017		Projet de budget 2017 (y compris la LR 1/2017)	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Ligne opérationnelle (11 03 01)	117,7	112,7	+0,735	+0,735	118,4	113,4
Réserves (40 02 41)	15,5	15,5	-0,735	-0,735	14,8	14,8
Total	133,2	128,2	0,0	0,0	133,2	128,2

3. CROISSANCE ET EMPLOI: RENFORCEMENT DES PROGRAMMES ET INSTRUMENTS QUI ONT FAIT LEURS PREUVES

Le 14 septembre 2016, la Commission a présenté au Parlement européen et au Conseil ses propositions concernant un *réexamen/révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2014-2020: Un budget de l'UE axé sur les résultats*¹³. Le réexamen/la révision à mi-parcours est assorti d'un certain nombre de propositions sectorielles, dont un nouveau paquet télécommunications exposant une vision européenne de la connectivité internet pour les citoyens et les entreprises européens, la proposition intitulée «Wi-Fi pour l'Europe» (WiFi4EU)¹⁴.

Une des conclusions du réexamen/révision est que, par rapport à la période précédente, le CFP 2014-2020 a nettement rééquilibré les dépenses vers des activités propices à la création d'emplois et à la croissance. Un certain nombre de programmes financés au titre de la rubrique 1a, *Compétitivité pour la croissance et l'emploi*, ont été fortement sollicités, ce qui a permis une absorption efficace des fonds et une sélection rapide des projets: il est donc proposé de compléter leurs dotations initiales au cours de la période restante du CFP. La Commission propose d'introduire progressivement, à partir de 2017, un financement supplémentaire pour les programmes Horizon 2020 et COSME (compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises), le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE-Transports) et Erasmus+, ainsi que la nouvelle proposition législative «Wi-Fi pour l'Europe».

La proposition de programmation financière indicative par poste budgétaire est présentée pour information dans le tableau ci-après. Les renforcements envisagés pour les années 2018, 2019 et 2020 dépendraient du résultat de la procédure budgétaire annuelle. Ces renforcements se situent dans les limites de la flexibilité de 10 % prévue au **point 17 de l'AI**.

(en millions d'EUR, arrondis aux prix courants)

Ligne budgétaire	Intitulé	2017	2018	2019	2020	Total
COSME						
02 02 02	Améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME), sous forme d'investissements en fonds propres et d'emprunts	50	80	50	20	200
	Total COSME	50	80	50	20	200
MIE-Transports						
06 02 01 01	Supprimer les goulets d'étranglement, renforcer l'interopérabilité ferroviaire, établir les liaisons manquantes et améliorer les tronçons transfrontaliers		30	50	20	100
06 02 01 02	Garantir des systèmes de transport durables et efficaces		30	50	20	100
06 02 01 03	Optimiser l'intégration et l'interconnexion des modes de transport et renforcer l'interopérabilité	50	80	50	20	300
	Total MIE-Transports	50	140	150	60	400
H2020						
08 02 01 01	Renforcement de la recherche aux frontières de la	16,7	50	16,7	16,7	100

¹³ COM(2016) 603, 604, 605, 606, 607 du 14.9.2016 et document de travail des services de la Commission SWD(2016) 299 qui les accompagne.

¹⁴ COM(2016) 589 du 14.9.2016.

	connaissance au Conseil européen de la recherche					
08 02 02 03	Accroître l'innovation dans les petites et moyennes entreprises (PME)			50	50	100
08 02 04	Propager l'excellence et élargir la participation	16,7	50	21,7	21,7	110
09 04 02 01	Primauté dans les technologies de l'information et de la communication	16,7	50	11,7	11,7	90
	Total H2020	50	150	100	100	400
Erasmus+						
15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	23,5	16,5	15	15	70
15 02 01 02	Promouvoir l'excellence et la coopération auprès de la jeunesse européenne ainsi que la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe	26,5	33,5	35	35	130
	Total H2020	50	50	50	50	200

Le réexamen/révision à mi-parcours propose également de poursuivre l'**initiative pour l'emploi des jeunes** (IEJ) financée au titre de la rubrique 1b en lui allouant 1 milliard d'EUR au cours de la période 2017-2020. La Commission propose d'allouer 500 millions d'EUR en 2017 et 500 millions d'EUR en 2018, financés au moyen de la marge globale pour les engagements (MGE). La MGE disponible pour 2017 ne s'élève actuellement qu'à 174,1 millions d'EUR après financement de l'EFSI. Toutefois, compte tenu de la marge en crédits d'engagement dans le budget 2016, la MGE est susceptible d'augmenter après l'ajustement technique au début de 2017. La Commission propose de doter l'initiative pour l'emploi des jeunes de 500 millions d'EUR supplémentaires en 2017 au moyen d'un projet de budget rectificatif à proposer immédiatement après l'ajustement technique.

À ce stade, les seuls ajustements proposés dans la présente lettre rectificative en ce qui concerne la croissance et l'emploi sont ceux relatifs à la rubrique 1a.

3.1 Horizon 2020

Les soumissions reçues pour les appels à propositions organisés dans le cadre d'Horizon 2020 ont été trop nombreuses. Pour continuer à renforcer le soutien du programme en faveur de la croissance et de l'emploi, des crédits d'engagement supplémentaires d'un montant de 50 millions d'EUR sont proposés en 2017, ciblant un nombre limité de mesures prioritaires comme suit, afin d'obtenir une incidence maximale:

- Conseil européen de la recherche: le CER promeut la recherche exploratoire dans des domaines nouveaux et prometteurs, activité d'une importance capitale pour consolider la base scientifique de l'Europe. Actuellement, un grand nombre d'excellents projets ne peuvent pas être financés: la contribution de l'UE ne peut couvrir que 10 % du budget proposé pour des projets éligibles et risque même de tomber sous le seuil critique que constitue ce taux de réussite global de 10 %. Si tel devait être le cas, certains des chercheurs les plus éminents pourraient décider de ne pas se porter candidats. À ce jour, le CER est loin d'avoir financé ne serait-ce que 1 % des chercheurs européens. L'apport de moyens supplémentaires permettrait aussi aux comités de sélection du CER de prendre davantage de risques lors de l'examen des projets les plus ambitieux.
- Propager l'excellence et élargir la participation: l'*élargissement de la participation* est un programme très apprécié car il promeut les capacités de recherche et de développement (R&D) dans des pays peu performants en termes de R&D par le renforcement des institutions/la mise en réseau et la valorisation de l'expérience des partenaires avancés. Il ne s'agit pas d'actions R&D typiques au titre d'Horizon 2020. En particulier, les actions de formation d'équipes visant à créer des centres d'excellence dans les pays concernés par l'*élargissement de la participation* exercent un effet de levier important, du fait qu'elles nécessitent la mobilisation d'un montant élevé de ressources nationales pour compléter la contribution de l'UE

(optimisant ainsi les synergies avec les Fonds structurels et d'investissement européens). Les ressources supplémentaires affectées au volet *élargissement de la participation* d'Horizon 2020 permettront d'optimiser l'incidence des actions clés telles que la *formation d'équipes*. En outre, son taux de réussite moyen est inférieur à la moyenne d'Horizon 2020, et seul un projet de grande qualité sur cinq pourrait être financé.

- Le programme «Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles» (LEIT-TIC) soutiendra les investissements dans les systèmes informatiques à haute performance, que le réexamen à mi-parcours a désignés comme priorité essentielle dans le domaine numérique. Afin de tirer pleinement profit des possibilités offertes par le marché unique numérique, les fonds alloués contribueront à la création d'un écosystème européen de calcul à haute performance (CHP) en finançant le développement d'un prototype complet de démonstrateur à l'échelle exa et de la couche d'application nécessaire.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
08 02 01 01	Renforcement de la recherche aux frontières de la connaissance au Conseil européen de la recherche	16 665 000	660 000
08 02 04	Propager l'excellence et élargir la participation	16 665 000	5 400 000
09 04 02 01	Primauté dans les technologies de l'information et de la communication	16 670 000	830 000
Total		50 000 000	6 890 000

3.2 Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)

Le soutien aux PME européennes est essentiel pour stimuler la compétitivité, la création d'emplois et la croissance. Les instruments financiers au titre du programme COSME (compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises) soutiennent les PME qui éprouvent des difficultés à obtenir des financements de la part des intermédiaires financiers parce qu'elles présentent un profil de risque perçu comme plus élevé ou ne fournissent pas suffisamment de garanties. Afin d'améliorer l'environnement financier des PME, la Commission propose d'augmenter les crédits d'engagement de 50 millions d'EUR pour renforcer le mécanisme de garantie des prêts et le mécanisme de fonds propres pour la croissance au titre du programme. Ces instruments ont été mis en œuvre avec succès, ainsi que le montre la forte demande émanant des PME. Compte tenu des délais nécessaires pour la mise en œuvre de ces projets, aucun crédit de paiement supplémentaire n'est demandé à ce stade.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
02 02 02	Améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME), sous forme d'investissements en fonds propres et d'emprunts	50 000 000	0
Total		50 000 000	0

3.3 Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) - Transports

Les appels à propositions de 2014 et 2015 lancés au titre du volet «transports» du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE-transports) ont rencontré un grand succès. Compte tenu de la forte demande et de l'absorption efficace, la Commission a proposé, dans le cadre du réexamen/de la révision à mi-parcours, d'accroître la dotation initiale du MIE-Transports de 400 millions d'EUR sur la période 2017-2020. Il est proposé d'affecter une partie de ce montant, fixée à 50 millions d'EUR, en 2017, au renforcement du soutien de l'UE à l'intégration et à l'interconnexion des modes de transport et au soutien au fonctionnement des services de transport. Compte tenu des délais nécessaires pour la mise en œuvre de ces projets, aucun crédit de paiement supplémentaire n'est demandé à ce stade.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
06 02 01 03	Optimiser l'intégration et l'interconnexion des modes de transport et renforcer l'interopérabilité	50 000 000	0

(en EUR)

Total	50 000 000	0
--------------	-------------------	----------

3.4 Éducation, formation et sport (Erasmus+)

S'appuyant sur la demande élevée d'activités d'Erasmus+ au cours des exercices précédents ainsi que sur le recours intensif au cadre financier actuel et au corps européen de solidarité récemment annoncé, la Commission a proposé d'augmenter le budget pour ce programme de 200 millions d'EUR au cours de la période 2017-2020. Une partie de ce montant, fixée à 50 millions d'EUR, est déjà prévue, en 2017, pour des actions destinées à accroître les possibilités de mobilité à des fins d'éducation et de formation (notamment d'apprentissage), pour des actions pour lesquelles la demande est largement supérieure à l'offre (telles que les initiatives relatives à l'inclusion sociale et à la lutte contre l'extrémisme) ainsi que pour des activités récemment annoncées.

En ce qui concerne les crédits de paiement, la Commission couvrira les éventuels besoins résultant de ces engagements supplémentaires au moyen des montants déjà inclus dans le PB 2017.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	23 500 000	0
15 02 01 02	Promouvoir l'excellence et la coopération auprès de la jeunesse européenne ainsi que la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe	26 500 000	0
Total		50 000 000	0

3.5 Wi-Fi pour l'Europe (WiFi4EU)

La proposition Wi-Fi pour l'Europe (WiFi4EU) incarne la volonté de la Commission de promouvoir la connectivité Wi-Fi gratuite pour les citoyens et les visiteurs dans les lieux publics tels que les parcs, les places, les bâtiments publics, les bibliothèques, les centres de santé et les musées partout en Europe. Le budget initial proposé pour ce dispositif est de 120 millions d'EUR entre 2017 et 2019. Il permettra d'installer des équipements de pointe tels que des antennes Wi-Fi dans les espaces de la vie sociale. Le lancement des nouvelles actions prévues par la proposition Wi-Fi pour l'Europe nécessite la création d'une ligne budgétaire spécifique à partir de 2017. Comme exposé dans la fiche financière qui accompagne la proposition, un montant de 20 millions d'EUR est nécessaire, au cours de la première année de la nouvelle activité, pour couvrir les dépenses de fonctionnement, l'appui administratif au sein de la Commission et la gestion des nouvelles activités par l'agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA). Toutefois, les crédits d'engagement et de paiement correspondants seront entièrement dégagés au moyen d'un redéploiement à partir d'autres lignes budgétaires du programme MIE-Télécommunications, de sorte que l'effet budgétaire est neutre.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
09 03 04	Wi-Fi pour l'Europe (WiFi4EU) - Soutenir le déploiement du wi-fi local gratuit	19 330 000	0
06 01 06 01	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux — Contribution du MIE	580 000	580 000
09 01 04 01	Dépenses d'appui pour le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)	90 000	90 000
09 03 02	Créer un environnement plus favorable aux investissements privés pour des projets d'infrastructures de télécommunications — Haut débit au titre du MIE	-19 422 150	0
09 03 03	Promouvoir l'interopérabilité, le déploiement durable, l'exploitation et la mise à niveau des infrastructures de services numériques transeuropéennes, ainsi que la coordination au niveau européen	-577 850	-670 000
Total		0	0

3.6 Utilisation de la marge globale pour les engagements pour la rubrique 1a

Ainsi que déjà mentionné, il reste encore un montant de 174,1 millions d'EUR dans la marge globale pour les engagements (MGE) après utilisation d'un montant de 1 265 millions d'EUR pour financer

l'EFSI. Par conséquent, la Commission propose de financer les augmentations proposées pour le COSME, le MIE-transport, Erasmus+ et H2020 au moyen de la partie non utilisée de la MGE et de la marge non allouée de la rubrique 1a.

4. CADRE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'AGENDA EN MATIÈRE DE MIGRATION, PLAN D'INVESTISSEMENT EXTÉRIEUR ET SÉCURITÉ

4.1 Un démarrage rapide pour le processus du nouveau cadre de partenariat avec les partenaires prioritaires

Le 7 juin 2016, la Commission a présenté une communication *relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration*¹⁵, qui repose sur le plan d'action de La Valette¹⁶ et les résultats de dialogues de haut niveau sur la migration et de *pactes*¹⁷ avec un certain nombre de partenaires prioritaires, ce qui nécessitera des financements supplémentaires. Les pactes visent à présenter une approche coordonnée, systématique et structurée, de nature à optimiser les synergies et l'effet de levier des différentes politiques internes et externes de l'Union et tenant compte à la fois des intérêts de cette dernière et de ceux des pays partenaires. Spécialement conçu pour les pays prioritaires, chaque programme par pays, quand il entrera en vigueur, s'appuiera également sur les relations particulières que les États membres entretiennent avec les pays tiers, témoignage des liens politiques, historiques et culturels favorisés tout au long de décennies de contacts. Tous les instruments et moyens financiers disponibles seront déployés de manière plus ciblée, coordonnée, souple et rapide pour atteindre les objectifs à court terme des pactes.

Conformément à la communication de juin et afin de permettre un démarrage rapide de l'exécution des pactes, notamment avec les partenaires prioritaires, la Commission propose de renforcer l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) et l'instrument européen de voisinage (IEV) à hauteur de 750 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 210 millions d'EUR en crédits de paiement. En fonction des progrès accomplis dans la mise en œuvre des pactes, une partie de ce renforcement pourra être acheminée par l'intermédiaire du fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (le fonds fiduciaire «Afrique») et du fonds fiduciaire régional de l'Union européenne en réponse à la crise syrienne (le fonds fiduciaire «Madad»), à des fins d'utilisation en 2017 et au-delà.

Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)

Afin de soutenir les pays tiers prioritaires en Asie et en Afrique subsaharienne, la Commission propose de renforcer le poste budgétaire *Migration et asile* (21 02 07 05) à hauteur de 400 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 120 millions d'EUR en crédits de paiement.

Pour résoudre des questions spécifiques en Asie et soutenir des actions en faveur des perspectives économiques et de la création d'emplois, la Commission propose de renforcer l'article budgétaire *Coopération avec l'Asie* (21 02 02) à hauteur de 100 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 30 millions d'EUR en crédits de paiement.

Instrument européen de voisinage (IEV)

Pour aider à relever le défi de la migration irrégulière et des déplacements forcés, y compris en soutenant la mise en œuvre des futurs pactes avec les pays du voisinage méridional, notamment le

¹⁵ COM(2016) 385 du 7.6.2016.

¹⁶ <http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2015/11/11-12/>

¹⁷ Programmes spécifiques par pays destinés à mettre en œuvre le nouveau cadre de partenariat. L'objectif à court terme est de sauver des vies en mer Méditerranée, d'augmenter les taux de retour vers les pays d'origine et de transit, et de permettre aux migrants et aux réfugiés de rester près de chez eux et d'éviter d'entreprendre des voyages périlleux.

Liban et le Jordanie, pour renforcer les relations avec la Tunisie et pour contribuer à la stabilisation de la Libye, il est proposé de renforcer le poste budgétaire *Pays méditerranéens — Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits* (22 04 01 03) à hauteur de 250 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 60 millions d'EUR en crédits de paiement.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
22 04 01 03	Pays méditerranéens — Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits	250 000 000	60 000 000
21 02 07 05	Migration et asile	400 000 000	120 000 000
21 02 02	Coopération avec l'Asie	100 000 000	30 000 000
Total		750 000 000	210 000 000

4.2 Dotation du nouveau fonds de garantie du Fonds européen pour le développement durable (FEDD)

Le 14 septembre 2016, la Commission a présenté une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour le développement durable (FEDD) et instituant la garantie FEDD et le fonds de garantie FEDD¹⁸. Le FEDD s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement extérieur (PEI), la stratégie à long terme de lutte contre les causes profondes de la migration, esquissée dans les communications de la Commission des 7 juin 2016 et 14 septembre 2016¹⁹. La Commission propose de doter le fonds de garantie FEDD de 750 millions d'EUR sur la période 2017-2020, dont 400 millions d'EUR provenant du Fonds européen de développement (FED) sur les quatre années, 100 millions d'EUR provenant de l'IEV sur la période 2017-2020 et 250 millions d'EUR en mobilisant la marge pour imprévus en 2017.

La présente lettre rectificative propose les modifications correspondantes au projet de budget 2017, à savoir:

- les modifications à apporter à la nomenclature budgétaire par la création de deux nouvelles lignes budgétaires afin de provisionner le fonds de garantie FEDD et d'assortir la garantie d'une mention «pour mémoire» (p.m.) à partir du budget de l'UE, destinée à pourvoir aux besoins futurs;
- l'inscription de 275 millions d'EUR sur la nouvelle ligne de provisionnement du fonds de garantie FEDD, dont 250 millions d'EUR proviendront de la marge pour imprévus et 25 millions d'EUR de l'IEV (1/3 à partir d'une ligne budgétaire concernant le voisinage oriental et 2/3 à partir d'une ligne concernant le voisinage méridional, comme l'indique le tableau ci-dessous).

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
01 03 07	Garantie de l'Union européenne au Fonds européen pour le développement durable (FEDD)	p.m.	p.m.
01 03 08	Provisionnement du fonds de garantie FEDD	275 000 000	275 000 000
22 04 01 02	Pays méditerranéens — Réduction de la pauvreté et développement durable	- 16 700 000	- 16 700 000
22 04 02 02	Partenariat oriental — Réduction de la pauvreté et développement durable	- 8 300 000	- 8 300 000
Total		250 000 000	250 000 000

¹⁸ COM(2016) 586 final du 14.9.2016.

¹⁹ COM(2016) 581 final du 14.9.2016.

4.3 Mobilisation de la marge pour imprévus pour la rubrique 4

Le PB 2017 utilisait intégralement le plafond des dépenses pour les engagements de la rubrique 4 *L'Europe dans le monde* et proposait la mobilisation intégrale de l'instrument de flexibilité (530 millions d'EUR) pour la rubrique 3 *Sécurité et citoyenneté*. Dès lors, la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017 est l'instrument de dernier recours disponible pour faire face aux besoins supplémentaires décrits ci-dessus. Compte tenu de la faible marge de 13,8 millions d'EUR constituée par la proposition de transférer le financement de certains représentants spéciaux de l'Union européenne (RSUE) de la rubrique 4 à la rubrique 3, la Commission propose de mobiliser la marge pour imprévus à hauteur de 986,2 millions d'EUR, à compenser au cours de la période 2017-2019 sur les marges de la rubrique 2 en 2017 et de la rubrique 5 en 2018-2019²⁰.

4.4 Renforcement du tableau des effectifs d'Europol

Dans le cadre du programme européen en matière de sécurité, le Centre européen de la lutte contre le terrorisme (ECTC) créé au sein d'Europol joue un rôle clé en tant que plateforme centrale de la lutte contre le terrorisme dans l'Union, permettant de réagir de manière coordonnée aux menaces et attentats terroristes en cours ou en préparation. Il apporte un soutien aux États membres en fournissant un appui opérationnel et analytique aux enquêtes sur les activités terroristes et en assurant la coopération avec les partenaires internationaux.

Au lendemain des récents attentats terroristes en Europe, le volume des informations transmises à Europol et le nombre des demandes d'appui provenant des États membres ont fortement augmenté, ce qui a entraîné un surcroît de travail considérable au sein de l'agence. Le PB 2017 prévoyait déjà 25 emplois supplémentaires au tableau des effectifs, 5 agents contractuels et 5 experts nationaux détachés pour cette raison.

Sur la base d'une évaluation des besoins effectuée à la lumière de sa communication intitulée *Accroître la sécurité dans un monde de mobilité*²¹, la Commission demande un renforcement supplémentaire de 20 emplois du tableau des effectifs pour l'ECTC. Le personnel supplémentaire est demandé pour renforcer le soutien opérationnel, en particulier pour fournir un service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et des capacités de déploiement sur le terrain.

Les crédits supplémentaires correspondants destinés à la rémunération des effectifs nouveaux (1 340 000 EUR) ont été calculés sur la base d'une moyenne de six mois de présence en 2017. Le financement est proposé au moyen d'une redéfinition des priorités des actions relevant du Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) qui devaient être mises en œuvre par la Commission en gestion directe en 2017. La Commission suivra l'évolution des besoins de financement pour ces actions tout au long de l'année et proposera des mesures correctrices au besoin.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
18 03 01 01	Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres	-1 340 000	-1 340 000
18 02 04	Office européen de police (Europol)	1 340 000	1 340 000
Total		0	0

La version actualisée du tableau des effectifs figure dans l'annexe budgétaire.

²⁰ COM(2016) 678 final du 17.10.2016.

²¹ COM(2016) 602 du 14.9.2016.

5. AUTRES AJUSTEMENTS

5.1. Ajustements des tableaux des effectifs de Frontex et de l'EASO

Le PB 2017 contenait un renforcement substantiel du nombre d'emplois du tableau des effectifs de Frontex (+ 130 emplois, dont 50 font l'objet d'une proposition de concentration anticipée dans le projet de budget rectificatif 4/2016²²) et de l'EASO (+ 64 emplois), de façon à permettre à ces agences de s'acquitter de leur mandat étendu en qualité de nouvelle Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes²³ et d'Agence de l'Union européenne pour l'asile²⁴.

Dans l'attente d'une analyse plus détaillée des profils professionnels requis, les emplois supplémentaires pour les deux agences étaient demandés, dans le projet de budget, aux grades d'entrée en service des groupes de fonctions des administrateurs (AD 5) et des assistants (AST 3, ainsi qu'AST 1 pour l'EASO). L'évaluation des besoins a confirmé qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur le recrutement de personnel expérimenté dans l'ensemble du tableau des effectifs, ainsi que sur la création de nouvelles unités dans les nouveaux domaines d'activité de ces mandats étendus, ce qui nécessite de recruter un certain nombre de membres du personnel aux postes d'encadrement intermédiaire.

Ce reclassement des emplois du tableau des effectifs de Frontex et de l'EASO en 2017 peut être financé dans les limites du budget des agences pour l'exercice tel que proposé dans le projet de budget. En conséquence, la contribution de l'Union en faveur de ces agences ne doit pas être renforcée.

La version actualisée des tableaux des effectifs figure dans l'annexe budgétaire.

5.2. Ajustements des tableaux des effectifs de l'EU-OHSA et d'Eurofound

L'objectif de réduction du personnel de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), établie à Bilbao, se traduit par une réduction d'un emploi en 2017, c'est-à-dire un passage de 41 emplois autorisés dans le budget 2016 à 40 emplois dans le projet de budget 2017, dont 23 étaient proposés dans le groupe de fonctions des administrateurs et 17 dans le groupe de fonctions des assistants. Toutefois, compte tenu d'un avis de vacance en cours, l'Agence demande à présent une réduction d'un emploi dans le groupe de fonctions des assistants et le maintien du nombre d'emplois dans le groupe de fonctions des administrateurs au niveau de 2016. Cet élément n'a aucune incidence sur les dépenses.

L'objectif de réduction du personnel de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), établie à Dublin, se traduit par une réduction de deux emplois en 2017, c'est-à-dire un passage de 95 emplois autorisés dans le budget 2016 à 93 emplois dans le projet de budget 2017, dont 50 étaient proposés dans le groupe de fonctions des administrateurs et 43 dans le groupe de fonctions des assistants. Toutefois, compte tenu de la réintégration envisagée d'un agent temporaire dans le groupe de fonctions des administrateurs, l'Agence demande à présent l'échange d'un emploi permanent pour les fonctionnaires contre un emploi temporaire pour les agents temporaires dans le groupe de fonctions des administrateurs, ce qui maintient le nombre total d'emplois du groupe de fonctions des administrateurs au niveau initialement demandé pour 2017 (50). Cet élément n'a aucune incidence sur les dépenses.

La version actualisée des tableaux des effectifs figure dans l'annexe budgétaire.

²² COM(2016) 624 du 30.9.2016.

²³ COM(2015) 671 du 15.12.2015.

²⁴ COM(2016) 271 du 4.5.2016.

5.3. Transfert de trois RSUE à double casquette de la rubrique 4 (section III — Commission) à la rubrique 5 (section X — SEAE)

Il existe actuellement trois représentants spéciaux de l'Union européenne (RSUE), en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo²⁵, qui ont une «double casquette» en qualité de chefs de délégations de l'UE (du bureau de l'UE dans le cas du Kosovo). Leur mandat, qui court actuellement jusqu'au 28 février 2017, est fixé par le Conseil sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et leurs coûts sont couverts par le chapitre budgétaire consacré à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), qui fait partie de la rubrique 4.

Avant la création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), l'argument sous-jacent du système de double casquette était de veiller à ce que le représentant de l'UE ait un mandat politique et l'expertise nécessaire pour accomplir des missions politiques et diplomatiques, ces missions ne pouvant être confiées directement aux délégations de la Commission.

Dans le contexte de l'après-Lisbonne, les chefs de délégations de l'UE dans le monde entier ont désormais un mandat politique considérablement renforcé pour représenter l'UE de manière globale dans les pays tiers.

Dans ses *Conclusions sur l'examen de l'organisation et du fonctionnement du SEAE*²⁶ du 17 décembre 2013, le Conseil a souligné, en ce qui concerne les RSUE, «la nécessité de rendre ce mécanisme globalement plus efficace et davantage comptable de son action, ainsi que d'en assurer la coordination et la cohérence avec d'autres acteurs de l'UE, en insistant sur l'importance d'une coopération étroite avec le SEAE». Parallèlement, dans sa décision²⁷ concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014, section X — Service européen pour l'action extérieure, le Parlement européen a demandé que soient prises «des mesures en faveur d'une intégration meilleure et plus étroite des représentants spéciaux de l'Union européenne dans la structure administrative et l'encadrement supérieur du SEAE, de façon à accroître l'interaction et la coordination, à exploiter les synergies et à assurer le rapport coût-efficacité».

L'organisation administrative actuelle des bureaux des RSUE/délégations de l'UE à double casquette est loin d'être idéale. Elle est financée sur deux lignes différentes du budget de l'UE, ce qui donne lieu à des circuits administratifs, financiers et logistiques parallèles. Bien qu'ils travaillent essentiellement main dans la main avec leurs collègues des délégations de l'UE, les membres des bureaux des RSUE ne sont pas formellement et administrativement rattachés au SEAE et à la délégation de l'UE en question.

Dans le cadre du mandat actuel, 115 équivalents temps plein (ETP) dans les bureaux concernés sont autorisés, selon la ventilation suivante:

Mandat actuel: nombre autorisé d'ETP dans les 3 bureaux des RSUE à double casquette

Lieu d'affectation	Personnel international sous contrat	Experts nationaux détachés	Agents locaux	Total
Afghanistan	5	7	8	20
Kosovo	13	5	21	39

²⁵ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

²⁶ Conclusions du Conseil sur l'examen de l'organisation et du fonctionnement du SEAE, session du Conseil des affaires générales du 17 décembre 2013 à Bruxelles, http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/FR/genaff/140606.pdf.

²⁷ Décision du Parlement européen du 28 avril 2016 concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014, section X — Service européen pour l'action extérieure [2015/2163(DEC)]: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2016-0156+0+DOC+XML+V0//FR>.

Bosnie- Herzégovine	4	15	37	56
Total	22	27	66	115

Le coût connexe imputé à la ligne budgétaire de la PESC (19 03 01 07) dans le PB 2017 est estimé à 13,8 millions d'EUR. Le mandat actuel des RSUE a été approuvé pour 16 mois, de sorte que les crédits figurant dans le tableau ci-dessous sont annualisés.

Type de coût	Afghanistan	Kosovo	Bosnie- Herzégovine	Total
Personnel	1 356 052	1 803 931	2 776 680	5 936 663
Missions	225 000	85 311	201 744	512 055
Dépenses courantes	4 020 156	425 366	2 583 900	7 029 422
Dépenses en capital	22 500	10 238	34 572	67 310
Représentation	16 800	8 400	12 000	37 200
Autres	78 242	18 004	91 104	187 350
Total	5 718 750	2 351 250	5 700 000	13 770 000

Le haut représentant, en accord avec la Commission, propose de transférer les tâches actuelles des bureaux de ces RSUE à la délégation/au bureau de l'UE en question, ce qui permettra de simplifier et de rationaliser les circuits administratifs, financiers et logistiques des délégations de l'UE.

Le personnel concerné (agents contractuels, experts nationaux détachés et agents locaux) serait transféré de l'actuel régime d'emploi de la PESC au SEAE. Cette intégration et la rationalisation des procédures qui en résulterait donneraient lieu à des synergies et permettraient une réduction d'environ 15 % du nombre d'ETP concernés (avec des économies correspondantes sur le plan des salaires et des frais de bureau). Le nombre d'ETP à ajouter au personnel du SEAE serait réduit à un total de 97 (au lieu de 115 actuellement), répartis comme suit:

Lieu d'affectation	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Agents locaux	Total
Afghanistan	4	6	7	17
Kosovo	9	6	18	33
Bosnie- Herzégovine	3	13	31	47
Total	16	25	56	97

Il convient de rappeler que les régimes en matière de personnel des RSUE et du SEAE sont différents. Par conséquent, les coûts de personnel ont été recalculés selon les valeurs moyennes utilisées pour l'élaboration du projet de budget 2017 du SEAE. Comme le transfert des RSUE aurait lieu à la fin du mandat actuel (fin février 2017), les calculs se fondent sur une période de 10 mois en 2017.

Nombre d'ETP et crédits à transférer au budget du SEAE

Catégorie de personnel	Nombre d'ETP	Coûts salariaux directs et émoluments*	Autres frais connexes* (loyers, sécurité, missions, télécommunications, etc.)
Agents contractuels	16	1 685 000	
Experts nationaux détachés	25	1 540 000	
Agents locaux	56	1 960 000	
Total	97	5 185 000	4 891 000

* sur une base de 10 mois

La réduction correspondante pour la PESC devrait porter sur une période de 12 mois, étant donné que les budgets annuels des RSUE sont engagés totalement à chaque renouvellement de mandat. Par

conséquent, la présente lettre rectificative propose une réduction de 13,8 millions d'EUR sur la ligne budgétaire de la PESC et une augmentation du budget du SEAE à hauteur de 10,1 millions d'EUR, soit une réduction nette des dépenses de 3,7 millions d'EUR en 2017.

Sur une base annuelle comparable, la proposition de transfert permettra de réaliser des économies de 18 ETP et de 1,7 millions d'EUR par rapport à la situation actuelle. L'incidence sur la rubrique 5 figure dans le tableau de la section 5.2 ci-dessous.

Section III — Commission (rubrique 4)

Ligne budgétaire	Projet de budget 2017		Lettre rectificative n° 1/2017		Projet de budget 2017 (y compris LR 1/2017)	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
19 03 01 07	24 020 000	26 861 438	- 13 770 000	- 13 770 000	10 250 000	13 091 438

Section X — SEAE (rubrique 5)

Ligne budgétaire	Projet de budget 2017		Lettre rectificative n° 1/2017		Projet de budget 2017 (y compris LR 1/2017)	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
3 0 0 1	68 300 000	68 300 000	3 645 000	3 645 000	71 945 000	71 945 000
3 0 0 2	27 911 000	27 911 000	1 980 000	1 980 000	29 891 000	29 891 000
3 0 0 3	168 109 000	168 109 000	3 636 000	3 636 000	171 745 000	171 745 000
3 0 0 4	45 227 000	45 227 000	815 000	815 000	46 042 000	46 042 000
Total	309 547 000	309 547 000	10 076 000	10 076 000	319 623 000	319 623 000

5.4. Rémunérations et pensions

Conformément aux articles 64 et 65 du statut, les rémunérations des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne sont actualisées chaque année, sur la base d'un rapport présenté par la Commission et fondé sur les données statistiques préparées par Eurostat en concertation avec les services nationaux de statistiques des États membres, qui reflètent la situation dans ces derniers à la date du 1^{er} juillet.

Le calcul de l'actualisation repose sur le principe du parallélisme entre l'évolution des rémunérations réelles (hors inflation) des fonctionnaires de l'UE et celle des rémunérations des fonctionnaires nationaux des États membres. Il reflète l'effet combiné de deux variables principales:

- l'évolution annuelle des salaires réels des fonctionnaires des administrations centrales d'un échantillon de 11 États membres représentant plus de 75 % du PIB de l'Union;
- l'inflation annuelle à Bruxelles et à Luxembourg calculée en pondérant la hausse nationale des prix à la consommation mesurée par l'IPCH belge et l'IPC luxembourgeois en fonction de la répartition du personnel de l'UE en service dans ces États membres.

Les taux prévisionnels utilisés pour le second semestre de 2016 et pour le projet de budget 2017 sont respectivement de 1,8 % et de 2,1 %. Comme le rapport pour l'exercice actuel approche, il convient de réexaminer la situation, étant entendu que toute lettre rectificative pour le budget 2017 devrait être présentée avant l'ouverture de la procédure de conciliation.

Le taux d'inflation annuel de la Belgique, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé européen, s'élevait à 1,8 % en juin, soit bien au-dessus de la moyenne de l'UE qui était quant à elle de 0,1 %. Si ce chiffre est presque équivalent au taux prévisionnel actuel, celui-ci devrait également tenir compte de l'incidence sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires de l'UE due à l'augmentation des salaires réels des fonctionnaires des États membres affichant un faible taux d'inflation au cours de la même période.

Compte tenu de ces éléments, la probabilité d'une actualisation des salaires supérieure à celle retenue pour établir le budget 2016 et l'état prévisionnel pour 2017 est non négligeable. Il est raisonnable de prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour faire face à une hausse du taux, d'un ordre de grandeur similaire à celui enregistré pour l'actualisation de 2015, soit $\pm 1,2$ %.

Les conséquences budgétaires de cette situation seraient de l'ordre de 59,0 millions d'EUR pour 2017, dont 27,8 millions d'EUR pour la Commission, et de 19,1 millions d'EUR pour les pensions de l'ensemble des institutions.

Il est donc proposé de demander les crédits supplémentaires pour couvrir les besoins relatifs à 2017 en matière de rémunérations et de pensions de toutes les institutions dans la présente lettre rectificative. Étant donné que le calendrier de publication du rapport d'Eurostat est clairement énoncé à l'annexe XI du statut, à savoir à la fin du mois d'octobre, il serait trop tard pour proposer une lettre rectificative après la fixation définitive du taux. Aussi la présente proposition donne-t-elle une indication des besoins probables pour toutes les institutions, lesquels pourront au besoin être actualisés lors de la finalisation du rapport officiel.

La ventilation indicative par type de dépense et par institution serait la suivante:

Rubrique 5	PB 2017	LR 1/2017		PB 2017 (y compris LR 1/2017)
		Transfert des RSUE + modif. CESE & CdR	Actualisation 2016 des salaires supérieure aux estimations [12 mois]	
Commission	3 466,0		27,8	3 493,8
Autres institutions	3 899,1	12,0	12,2	3 923,3
Parlement européen	1 900,6		0,0	1 900,6
Conseil européen et Conseil	559,5		3,3	562,8
Cour de justice	396,3		3,1	399,3
Cour des comptes	140,2		1,4	141,5
Comité économique et social européen	131,9	1,2	0,7	133,8
Comité des régions	92,0	0,8	0,6	93,3
Médiateur européen	10,7		0,0	10,7
Contrôleur européen de la protection des données	11,2		0,1	11,3
Service européen pour l'action extérieure	656,9	10,1	3,0	670,1
<i>Dépenses administratives</i>	7 365,2	12,0	39,9	7 417,1
Pensions	1 770,8		19,1	1 789,9
Écoles européennes	185,8		0,0	185,8
<i>Pensions et écoles européennes</i>	1 956,5	0,0	19,1	1 975,6
<i>Total</i>	9 321,7	12,0	59,0	9 392,7
<i>Plafond</i>	9 918,0			9 918,0
<i>Sous-plafond</i>	8 007,0			8 007,0
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	-514,4			-514,4
<i>Marge rubrique 5</i>	81,9	-12,0	-59,0	10,9
<i>Sous-marge</i>	127,5	-12,0	-39,9	75,5

5.5. Modification des tableaux des effectifs du Parlement européen, du Comité économique et social européen et du Comité des régions

En 2013, le Parlement européen (PE), le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité des régions (CdR) ont signé un accord de coopération visant à renforcer leur coopération politique et administrative, dans le cadre duquel les deux Comités contribueraient au renforcement du service de recherche des membres du PE, qui, en échange, fournirait gratuitement des produits et des services aux Comités. Cet accord de coopération prévoyait notamment une possibilité de transférer jusqu'à 80 emplois des Comités au PE.

Dans un premier temps, 80 emplois ont été créés au tableau des effectifs du PE en 2014 en vue de la mise en œuvre de l'accord de coopération; jusqu'à présent, 60 emplois (24 pour le CdR et 36 pour le CESE) ont été supprimés des tableaux des effectifs de ces institutions.

Afin d'assurer le plein respect du principe de neutralité budgétaire de cet accord, la Commission a intégré un état prévisionnel révisé pour le CESE et le CdR dans le projet de budget 2017, réduisant le tableau des effectifs du CESE de 12 emplois, ainsi que les crédits correspondants (-1,2 million d'EUR), et celui du CdR de 8 emplois (-0,8 million d'EUR). L'incidence sur la rubrique 5 figure dans le tableau de la section 5.2 ci-dessus.

Toutefois, depuis l'adoption du PB 2017, les trois institutions concernées se sont accordées sur le fait que le dossier des transferts peut être considéré comme bouclé. Aussi la Commission propose-t-elle, conformément à l'accord entre le PE, le CESE et le CdR, que les 20 emplois supplémentaires soient retirés du tableau des effectifs du PE dans le projet de budget 2017, tout en rétablissant un nombre correspondant d'emplois dans les tableaux des effectifs respectifs des deux Comités, avec les crédits correspondants.

Étant donné que les 20 emplois supplémentaires attribués au Parlement européen sont restés bloqués et inutilisés depuis 2014, la proposition d'adaptation du tableau des effectifs n'a aucune incidence sur la demande de crédits pour le PE à la section I du budget de l'UE.

Comme il s'agit d'une opération à somme nulle entre institutions, elle n'a aucune incidence sur leurs objectifs respectifs de réduction de 5 % des effectifs.

6. AUGMENTATION DES RECETTES LIÉES AUX AMENDES

Certaines amendes infligées récemment par la Commission seront payées et toutes les voies de recours seront épuisées à la fin de 2016, pour un montant estimé à 1 milliard d'EUR. La Commission propose d'augmenter de ce montant les lignes budgétaires concernées de la partie «recettes» du budget. La contribution des budgets nationaux calculée en fonction du RNB s'en trouvera réduite du même montant.

7. TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP

En EUR

Rubrique/sous-rubrique du cadre financier	Projet de budget 2017		Projet de lettre rectificative n° 1		Projet de budget 2017 (y compris LR 1/2017)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. Croissance intelligente et inclusive	74 682 751 585	56 646 663 545	200 000 000	6 890 000	74 882 751 585	56 653 553 545
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	<i>1 265 000 000</i>		<i>174 100 000</i>		<i>1 439 100 000</i>	
<i>Plafond</i>	<i>73 512 000 000</i>				<i>73 512 000 000</i>	
<i>Marge</i>	<i>94 248 415</i>				<i>68 348 415</i>	
1a. Compétitivité pour la croissance et l'emploi	21 108 952 950	19 297 994 503	200 000 000	6 890 000	21 308 952 950	19 304 884 503
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	<i>1 265 000 000</i>		<i>174 100 000</i>		<i>1 439 100 000</i>	
<i>Plafond</i>	<i>19 925 000 000</i>				<i>19 925 000 000</i>	
<i>Marge</i>	<i>81 047 050</i>				<i>55 147 050</i>	
1b. Cohésion économique, sociale et territoriale	53 573 798 635	37 348 669 042			53 573 798 635	37 348 669 042
<i>Plafond</i>	<i>53 587 000 000</i>				<i>53 587 000 000</i>	
<i>Marge</i>	<i>13 201 365</i>				<i>13 201 365</i>	
2. Croissance durable: ressources naturelles	58 901 743 884	55 236 239 537		- 1 020 000	58 901 743 884	55 235 219 537
<i>Plafond</i>	<i>60 191 000 000</i>				<i>60 191 000 000</i>	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	<i>- 650 000 000</i>		<i>- 200 000 000</i>		<i>- 850 000 000</i>	
<i>Marge</i>	<i>639 256 116</i>				<i>439 256 116</i>	
dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) - Dépenses relatives au marché et paiements directs	42 937 572 079	42 888 987 974		- 1 020 000	42 937 572 079	42 887 967 974
<i>Sous-plafond</i>	<i>44 146 000 000</i>				<i>44 146 000 000</i>	
<i>Écart d'arrondis exclu du calcul de la marge</i>	<i>318 000</i>				<i>318 000</i>	
<i>Marge du FEAGA</i>	<i>1 208 109 921</i>				<i>1 208 109 921</i>	
3. SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ	4 272 380 960	3 781 908 287			4 272 380 960	3 781 908 287
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	<i>530 000 000</i>				<i>530 000 000</i>	
<i>dont part relevant de la marge pour imprévus</i>	<i>1 164 380 960</i>				<i>1 164 380 960</i>	
<i>Plafond</i>	<i>2 578 000 000</i>				<i>2 578 000 000</i>	
<i>Marge</i>						
4. L'EUROPE DANS LE MONDE	9 432 000 000	9 289 727 178	986 230 000	446 230 000	10 418 230 000	9 735 957 178
<i>dont part relevant de la marge pour imprévus</i>			<i>986 230 000</i>		<i>986 230 000</i>	
<i>Plafond</i>	<i>9 432 000 000</i>				<i>9 432 000 000</i>	
<i>Marge</i>						
5. ADMINISTRATION	9 321 692 016	9 324 103 016	71 010 800	71 010 800	9 392 702 816	9 395 113 816
<i>Plafond</i>	<i>9 918 000 000</i>				<i>9 918 000 000</i>	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	<i>- 514 380 960</i>				<i>- 514 380 960</i>	
<i>Marge</i>	<i>81 927 024</i>				<i>10 916 224</i>	
dont: pensions et écoles européennes	1 956 535 156	7 367 567 860	19 076 000	19 076 000	1 975 611 156	7 386 643 860
dont: dépenses administratives des institutions	7 365 156 860	7 367 567 860	51 934 800	51 934 800	7 417 091 660	7 419 502 660
<i>Plafond</i>	<i>8 007 000 000</i>				<i>8 007 000 000</i>	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	<i>- 514 380 960</i>				<i>- 514 380 960</i>	
<i>Marge</i>	<i>127 462 180</i>				<i>75 527 380</i>	
TOTAL DES CRÉDITS POUR LES RUBRIQUES	156 610 568 445	134 278 641 563	1 257 240 800	523 110 800	157 867 809 245	134 801 752 363
<i>Crédits en % du RNB</i>	<i>1,04 %</i>	<i>0,89 %</i>			<i>1,05 %</i>	<i>0,90 %</i>
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	<i>530 000 000</i>	<i>981 093 985</i>			<i>530 000 000</i>	<i>981 093 985</i>
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	<i>1 265 000 000</i>		<i>174 100 000</i>		<i>1 439 100 000</i>	
<i>dont part relevant de la marge pour imprévus</i>	<i>1 164 380 960</i>		<i>986 230 000</i>		<i>2 150 610 960</i>	
<i>Plafond</i>	<i>155 631 000 000</i>	<i>142 906 000 000</i>			<i>155 631 000 000</i>	<i>142 906 000 000</i>
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	<i>- 1 164 380 960</i>		<i>- 200 000 000</i>		<i>- 1 364 380 960</i>	
<i>Marge</i>	<i>815 431 555</i>	<i>9 608 452 422</i>	<i>- 296 910 800</i>	<i>- 523 110 800</i>	<i>518 520 755</i>	<i>9 085 341 622</i>
Autres instruments spéciaux	1 046 924 000	620 000 000			1 046 924 000	620 000 000
TOTAL DES CRÉDITS	157 657 492 445	134 898 641 563	1 257 240 800	523 110 800	158 914 733 245	135 421 752 363
<i>Crédits en % du RNB</i>	<i>1,05 %</i>	<i>0,90 %</i>			<i>1,06 %</i>	<i>0,90 %</i>

